

mars 1998 relative à l'approbation de l'étude de zonage d'assainissement ainsi que le plan.

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 1998 relative à l'approbation de l'étude de zonage d'assainissement ainsi que le plan. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE de prendre à sa charge les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif. (16 juillet 2019)

■ REPARTITION 2019 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018

Le 24 juin 2019, la commission permanente du conseil départemental a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant. La commune de Rannée a été retenue pour la réalisation des travaux suivants :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE la somme de 1 850 € au titre des recettes des amendes de police-dotation 2018- programme 2019, S'ENGAGE à faire exécuter les travaux ci-dessus mentionnés, AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire. (16 juillet 2019)

■ VENTE DES CHEMINS RURAUX : LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Plusieurs propriétaires riverains de chemins ruraux qui ne sont plus utilisés, qui sont devenus impraticables ou bien dont le tracé a disparu ont demandé à acquérir les terrains attenants à leurs propriétés. Il est de fait que les chemins ruraux, appartenant au domaine privé des communes, peuvent être cédés, notamment aux propriétaires riverains, à condition qu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public, et dans le respect des règles de procédure posées par l'article L. 161-10 du Code rural. Ainsi, afin de lancer la procédure, le Conseil Municipal doit, dans le cadre d'une première délibération, constater la désaffectation des chemins concernés, et envisager de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10. Il y aura lieu, dans cette même délibération, de lancer une enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité constate la désaffectation des chemins ruraux, décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural, invite M. le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet, autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ou le 1er adjoint, M. Guy FERRE, en cas d'indisponibilité de M. le Maire. (16 juillet 2019)

■ PROGRAMME VOIRIE 2019 : CHOIX DES OFFRES

M. le Maire, informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en date du 2 juillet 2019 relative au programme voirie 2019. Suite à cette consultation, 2 entreprises ont adressé une offre. M. le Maire présente les offres reçues : COLAS : 140 895.60 € TTC, HENRY FRERES : 68 422.93 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de RETENIR l'offre de l'entreprise HENRY FRERES pour un montant TTC de 68 422.93 €. (16 juillet 2019)

■ SIEFT : RAPPORT SUR LE SERVICE D'EAU POTABLE ANNEE 2018

M^{me} MALECOT, 3^e Adjointe, présente le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil). Le Conseil

Municipal APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. (17 septembre 2019)

■ AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LA REQUETE DEPOSEE PAR M LAUNAY DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 1^{er} octobre 2019 M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de RENNES nous transmet la requête n° 1904559-3 de M. Benoît LAUNAY. Cette requête vise la contestation du refus de prise en charge par la commune de RANNEE du raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement collectif de l'habitation de M. Launay, au lieu-dit Le Bois Gérard, refus pris par délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2019. La commune est titulaire d'un contrat de protection juridique auprès de Groupama laquelle a d'ores et déjà été saisie. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité D'AUTORISER M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 1904559-3, de DESIGNER l'avocat de l'assurance de protection juridique Groupama pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance. (22 octobre 2019)

■ DEPART DE LA COMMUNE DE PIRE-CHANCE DU SIEFT

Par une délibération en date du 8 juillet 2019 (2019-08-91), le Conseil Municipal de la commune de Piré Chancé s'est prononcé favorablement au retrait de ladite commune du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT). L'objectif de ce retrait est de rejoindre le Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg, de façon à ce que toutes les collectivités membres de l'EPCI Pays de Chateaugiron communauté soient adhérentes au même syndicat d'alimentation en eau potable.

Cette décision a été entérinée par délibération du Comité syndical des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT) en date du 2 octobre 2019 et notifié à la commune le 9 octobre 2019.

Vu la délibération du Comité syndical SIEFT en date du 2 octobre 2019, approuvant le retrait de la commune de Piré Chancé ; Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de la commune de RANNEE de se prononcer dans un délai de trois mois sur le retrait de la commune de Piré Chancé du SIEFT ; le Conseil Municipal décide à l'unanimité D'APPROUVER le retrait de la commune de Piré Chancé du SIEFT, DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération. (22 octobre 2019)



Smictom

ACTUALITÉS

Tri des plastiques : pourquoi est-ce différent d'une ville à l'autre ? « On ne trie pas les pots de yaourt chez toi ? » Vous avez sûrement entendu un proche vous poser la question. Le doute s'installe. Et malheureusement non, tous les plastiques ne se trient pas encore partout en France ! Pourquoi est-ce différent d'un territoire à l'autre ? Quand pourrions-nous trier tous les plastiques ? Explications.

Atteindre 100% de collecte des déchets recyclables d'ici 2025, c'est l'un des objectifs dévoilés en 2018 par le Premier Ministre Edouard Philippe, dans la feuille de route de l'économie circulaire. Parmi les différentes mesures présentées, apparaît l'harmonisation d'ici à 2022 des consignes de tri pour l'ensemble du territoire. En France, il existe aujourd'hui une différence concernant les consignes de tri du plastique sur les territoires, en lien direct avec les centres de tri, qui traitent les déchets recyclables.



DECRYPTAGE

Pourquoi doit-on trier ses déchets ?

Sans tri, pas de recyclage ! Le tri des déchets recyclables permet de les transformer en nouveaux objets. Ainsi, on économise des ressources naturelles. Par exemple, une tonne de plastique recyclé permet d'économiser 650 kg de pétrole. Trier, c'est aussi économiser de l'énergie. Extraire des matières premières nécessite en effet plus d'énergie que celle utilisée pendant le recyclage. Une fois triés, les emballages sont déposés au centre de tri de Vitré. Ils sont séparés en diverses matières (différents types de plastique, d'acier, cartons ...) puis expédiés dans des usines de recyclage.

Là-bas, la matière est récupérée pour fabriquer de nouveaux objets. La bouteille d'eau transparente devient de la fibre polaire alors que la canette de soda est transformée en chaise aluminium. Trier permet aussi de faire des économies ! La collecte et le traitement des déchets a un coût pour l'habitant. Mais il diffère selon que le produit est recyclable ou non. Ainsi une bouteille en plastique jetée dans le bac gris coûte environ 5 fois plus à l'habitant que si elle est bien triée.

En savoir plus : www.smictom-sudest35.fr/dossier

EN BREF

ERREURS DE TRI ET CONSÉQUENCES

Un bidon d'huile moteur sale dans un sac jaune, et

Sur certains secteurs, comme c'est le cas à Vitré, les centres de tri n'ont pas été conçus pour traiter tous les emballages en plastique. Une modernisation des équipements est nécessaire pour traiter efficacement les pots, barquettes, films, (etc..) et ainsi obtenir le niveau de qualité requis pour le recyclage. Cette modernisation nécessite des investissements que certaines collectivités ne sont pas encore en mesure d'assumer. C'est pourquoi le déploiement de l'extension des consignes de tri du plastique s'effectue de manière progressive.

Actuellement, sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, seules les bouteilles et flacons en plastique sont triés pour être recyclés (bouteilles d'eau, d'huile, flacons de shampoing, bidon de javel...), en plus des briques alimentaires, cartons d'emballage et emballages métalliques.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander le « guide du tri » auprès du SMICTOM



c'est tout une chaîne qui s'arrête et des emballages qui sont souillés et qui ne pourront donc pas être correctement recyclés

Une bâche dans une borne de collecte, c'est une ouverture bouchée, entraînant parfois des dépôts sauvages en pied de borne... Certaines erreurs coûtent cher. Coupure de la chaîne de tri pour son nettoyage, matières souillées, refus de tri, rechargement et transport au Centre de valorisation Énergétique des déchets... L'engagement de tous est nécessaire pour éviter des surcoûts de traitement inutiles.

Au centre de tri de Vitré, les agents effectuent un tri manuel des déchets. Il est donc primordial de bien respecter les consignes de tri afin de les préserver d'éventuelles blessures.

Un doute sur un déchet ? Demandez gratuitement le « Mémo tri » auprès du SMICTOM. Cette réglette aimantée indique les consignes de tri de plus de 150 déchets.



L'Ecole du RPI concentré Rannée - Drouges



Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les écoles Sainte-Anne de Rannée et Sainte-Marie de Drouges compte **une association APEL** (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) et **une association OGEC** (Organisme de Gestion d'un Etablissement Catholique).

Philippe GARNIER, assure la fonction de chef d'établissement du RPI concentré dans son ensemble. Poursuivant le même objectif, l'OGEC et APEL œuvrent activement au bon fonctionnement de l'école.

Ainsi, des actions sont organisées tout au long de l'année par l'APEL pour les enfants du RPI. Les bénéfices récoltés des manifestations servent en partie à réduire le coût des sorties scolaires, à aider les familles à financer les voyages scolaires, à acheter du matériel pédagogique pour l'école ... Et une partie de ces bénéfices sont reversés également à l'OGEC.

Calendrier des prochaines manifestations organisées par l'APEL pour l'année 2019-2020

Par son succès, la **collecte de papier** se poursuit cette année. Elle se déroule de manière générale le 1er samedi de chaque mois de 10 à 12h dans les écoles de Drouges et Rannée, parents d'élèves mais également habitants des communes apportent leurs papiers, journaux, et autres prospectus. Les permanences sont assurées par les parents d'élèves. Le papier est ensuite vendu à une entreprise de tri. Bénéfices perçus en moyenne par benne collectée : 800 €. Un succès grandissant ! Cet argent est ensuite utilisé afin de soutenir les achats de matériels pédagogiques de l'école (informatique, loisirs, manuels scolaires, matériel de motricité...).

ARBRE DE NOEL, vendredi 20 décembre 2019, à la salle de Brétigné.

Visite du père Noël pour les enfants, spectacle de marionnettes, goûter partagé avec les parents pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent activement pour notre école.

SOIREE CHOUROUTE, samedi 29 février 2020, Salle des fêtes de Drouges.

PORTE-OUVERTE de l'école le vendredi soir 03 avril 2020

KERMESSE dimanche 21 juin 2020, espace de Brétigné. Les familles se dépassent pour faire en sorte que cette journée dédiée aux enfants soit réussie ! Chaque secteur prépare son char pour le défilé avec un départ de l'école programmé à 11H30. Ensuite une multitude de jeux et d'activités est proposée dont la ballade à poney, la fabrication de pain... Une journée dans la bonne humeur, pour

offrir aux enfants de notre école des souvenirs impérissables.

VIDE GRENIER, dimanche 27 septembre 2020, Terrain de foot de Drouges

Voici la nouvelle équipe A.P.E.L. du RPI Rannée-Drouges :



De gauche à droite : Sophie ROBERT, Céline CORNEE, Céline BELLIER, Maxime DAGUIN, Gaëtan ALLAIN, Emmanuel MARIE, Nathalie VALLE-OLIVRIE, Jean-Charles RACAPE, Jérôme BECAN, Anthony CADO, Marie-Anne HARDY, Valérie HALOUZE et Aurélie MAZURAS
Absentes sur la photo : Céline PAILLARD et Cécile GEFFRAY

Présidente : Nathalie VALLÉ-OLIVRIE

Vice-Président : Anthony CADO

Trésorier : Gaëtan ALLAIN

Vice-Trésorière : Céline BELLIER

Secrétaire : Aurélie MAZURAS,

Vice-secrétaire : Sophie ROBERT

Membres : Marie-Anne HARDY, Jean-Charles RACAPE, Emmanuel MARIE, Céline CORNEE, Cécile GEFFRAY, Maxime DAGUIN, Valérie HALOUZE, Jérôme BECAN, Céline PAILLARD

Pour tout contact :

apelrpirannedrouges@gmail.com

L' A.P.E.L. ne vit et n'est représentative que grâce à la présence des parents, à leur engagement et à leur action bénévole. Son souffle et son dynamisme reposent sur eux. Porteurs de convictions fortes, ils donnent de leur temps libre avec la volonté d'œuvrer au service des enfants et de leur famille.

C'est pourquoi, il est important chaque année, que chaque parent d'élève s'investisse un peu dans les manifestations. Nous avons besoin de vous !! Et comptons sur vous !!

L'équipe A.P.E.L.

COLLECTE DE PAPIER

Action organisée par l'APEL du RPI Rannée / Drouges
au profit de l'école Sainte Anne

Si possible papier ficelé ou en carton !

Sont collectés :

- ✓ les journaux,
- ✓ les revues (« papier glacé »),
- ✓ les papiers de bureau,
- ✓ les annuaires (avec ou sans couverture),
- ✓ les papiers administratifs,
- ✓ les bouquins de classe,
- ✓ les enveloppes avec ou sans fenêtre, les env.

Attention ! PEUZZ A SE TIRER LES PLASTIQUE



RENDEZ-VOUS devant les écoles

A Drouges et Rannée

de 10h00 à 12h00



samedi 7 septembre 2019

samedi 5 octobre 2019

samedi 9 novembre 2019

samedi 7 décembre 2019

samedi 11 janvier 2020

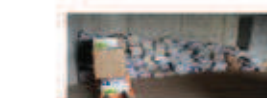
samedi 8 février 2020

samedi 7 mars 2020

samedi 11 avril 2020

samedi 16 mai 2020

samedi 27 juin 2020



MERCI

Etat civil 2018/2019

Naissances

15 décembre 2018 ---- La Chenaie Goupil
Ambre CADO
20 janvier 2019 ----- Le Miaule
Adèle BELLOIR
08 mars 2019 ----- La Croix de la Barre
Malon GODET
19 mars 2019 ----- La Grimbaudière
Mahé LAIRY
09 mai 2019 ----- Davier
Manon BECAN
28 mai 2019 ----- La Teillatrie
Héloïse PESLERBE
12 juin 2019 ----- La Basse Gaumonerie
Sacha LLAVORI
16 juillet 2019 ----- Rue Saint Lazare
Léanna GLET
6 novembre 2019 ----- 836, La Pratielière
Nohan COUPÉ

Mariage

25 mai 2019 -----
Vincent CLOUET
et Coralie NAUDOT
24 août 2019 -----
Arnaud HERVÉ
et Charlotte OLLIVRY
02 novembre 2019 -----
Renan MOUSSEAU
et Aude REYNE

Décès*

10 décembre 2018 -----
Renée LOUVEL née DUCLOS
02 janvier 2019 -----
Joseph BELIN
02 janvier 2019 -----
Pierrick JEAN
14 janvier 2019 -----
Rosalie FERRE née MALNOË
13 février 2019 -----
René GOUSSAY

24 février 2019 -----
Joseph TOUBLANC
05 mars 2019 -----
Monique CAILLEAU
née GELINEAU
18 mars 2019 -----
Geneviève DAGUIN
née LAMOUREUX
06 mai 2019 -----
Marcelle GERAULT
née HELBERT
19 mai 2019 -----
Jean BLIN
08 juin 2019 -----
Angèle DESILLE
née FRANGEUL
26 août 2019 -----
Pierre GERAULT
28 septembre 2019 -----
Stéphanie JOLAINE
09 octobre 2019 -----
Jean Claude MARQUET

* Décès - Transcriptions - Inhumations

Mediathèque

La médiathèque municipale «Le Marque-page» fait partie du Rouedad, réseau de 5 médiathèques avec les communes de Domalain, La Guerche de Bretagne, Moulins et Visseiche. C'est un choix de plus de 43000 livres et magazines, 1600 DVD et 1850 CD. L'adhésion est gratuite. Chaque adhérent peut faire venir les documents qu'il souhaite grâce à la navette bimensuelle. Réservation en ligne sur www.rouedad-portesdebretagne.net

Heures d'ouverture :

Mardi : 17h30 – 19h00

Mercredi : 10h30 – 12h00 & 15h00 – 17h00

Samedi : 10h30 – 12h00 & 15h00 – 17h00

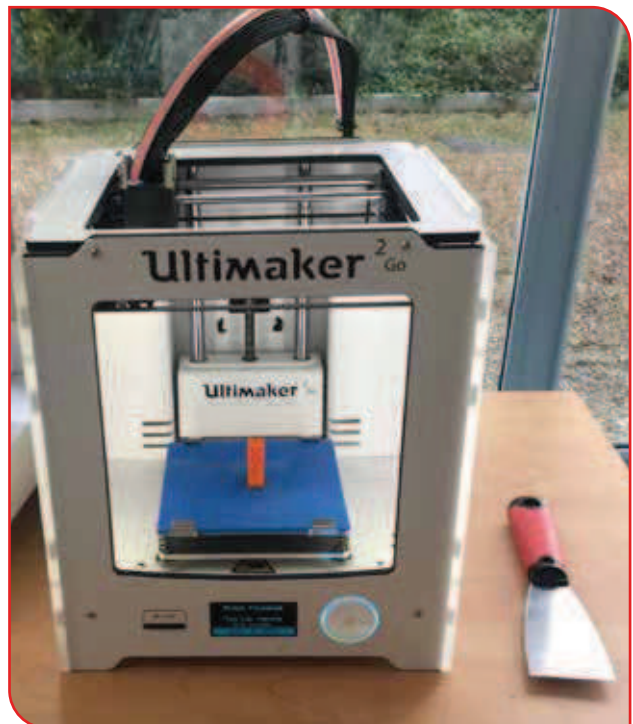
La médiathèque de Rannée, c'est une équipe de 24 personnes dont 22 bénévoles, qui s'occupent des ouvertures au public, des accueils de classes, (mettre une ou deux photos de l'accueil des maternelles) du portage de livres, des animations d'activités manuelles,...

multimédia : Répondre aux questions sur la messagerie, le traitement de texte, les demandes sur les sites administratifs, l'organisation de son ordinateur, le tri de ses photos, le fonctionnement d'une tablette, d'un Smartphone...

Information et inscription à la mairie.

Le Mois du Multimedia s'est arrêté à la médiathèque de Rannée pour un atelier de fabrication Minecraft et impression 3D.

Portage de livres : Des bénévoles de la médiathèque visitent une fois par mois des personnes isolées, ne pouvant pas se déplacer pour choisir des livres. Conditions et renseignements à la mairie.



Informatique : La médiathèque propose tous les lundis hors vacances scolaires, des séances individuelles de 45 minutes, de 13H30 à 17H15 pour parler informatique et